Chambre de Métiers et de l'Artisanat
OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE
HAUTE-GARONNE

Toulouse, le 26 septembre 2023

REÇU LE
-2 OCT. 2023
Mairie de GREPIAC

Mairie de Grépiac
Madame Céline GABRIEL
Maire
10 rue de la Maysou
31190 GREPIAC

Direction des Affaires Economiques
Horaires : 8h-12h30/13h-17h
Dossier suivi par Guy DAIMÉ
Chef de projet Politiques Territoriales
Mail : gdaime@cm-toulouse.fr
Tél. : 05.61.10.47.11

Nos réf. : LA/GD/SDE/NS0923 071
Objet : consultation des PPA sur le projet de PLU arrêté

Madame la Maire,

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne a bien été destinataire de votre projet de PLU arrêté.

Nous vous soumettons une remarque concernant la destination de la zone AU. Dans le règlement écrit, 'Partie 2' « règles applicables à la zone AU, page 24 » : « le règlement vise ici à assurer…le mélange des fonctions d'habitat, de commerces et de services… » or dans les destinations et sous-destinations sont interdits « l'artisanat et le commerce de détail ».

Nous vous proposons de les autoriser en zone AU, en complément « des activités de service où s'effectue l'accueil de clientèle ».

Je vous prie de croire, Madame la Maire, en l'assurance de ma sincère considération.

Le Président,
L. AMOROS

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Occitanie